

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 26 août 2010

Fermeture de « la maison de retraite St Joseph » de Ceilhes et Rocozels

La décision de fermeture de « la maison de retraite St Joseph » de Ceilhes et Rocozels (34 260) a été prise suite à plusieurs signalements émanant de professionnels de santé et de familles et à l'absence de mise en conformité avec les règles de médicalisation.

La Secrétaire d'Etat aux Aînés, Nora Berra, a rappelé la nécessité de respecter les normes qui conditionnent la qualité des soins et la sécurité des personnes car ces normes ont deux objectifs, s'assurer que le niveau de médicalisation nécessaire à la santé des personnes âgées est garanti, s'assurer que les locaux et les équipements sont en adéquation avec les besoins des personnes selon leur degré de dépendance et leur pathologie.

Les autorités destinataires des signalements ont décidé de diligenter en urgence une inspection, d'autant que cet établissement avait précédemment été mis en demeure de se mettre en conformité avec la réglementation relative à la médicalisation des établissements recevant des personnes âgées dépendantes. Il était, sauf évolution de sa part, sous le coup d'une mesure de fermeture probable.

Cette inspection a été menée par l'agence régionale de santé, avec le conseil général de l'Hérault et la Direction de la Protection des populations du département de l'Hérault.

Il a été constaté lors de l'inspection de « la maison de retraite St Joseph » de Ceilhes et Rocozels, que les conditions d'accueil et d'installations des personnes âgées n'étaient en rien compatibles avec l'état de santé des personnes accueillies, cet établissement ne remplissant aucune des prescriptions normatives :

- L'établissement ne dispose pas d'une autorisation pour accueillir des personnes âgées dépendantes.
- L'établissement n'est pas en mesure d'organiser les soins en fonction des besoins liés à l'état de santé des personnes accueillies.
- Les locaux, vétustes, sont inadaptés aux exigences de sécurité, notamment pour des personnes vulnérables.
- Les normes d'hygiène élémentaires, sur le plan de l'alimentation, de l'entretien des locaux ou même du linge ne sont pas respectées.

L'ensemble de ces éléments, qui cumulés, s'aggravent mutuellement, produisant une menace sur la santé et la sécurité des personnes, ont conduit le Préfet, représentant de l'Etat dans le département, à prendre une mesure pour les mettre hors de danger.

L'arrêté de fermeture constitue ainsi une mesure conservatoire.

Les autorités ont préparé un dispositif de transfert et d'accueil des résidents vers les structures aptes à les recevoir et à évaluer leurs besoins, afin que leur orientation définitive réponde au mieux à ceux-ci, aux choix des personnes et de leurs familles.

Les familles des personnes accueillies dans « la maison de retraite St Joseph » de Ceilhes et Rocozels ont été informées de la situation avant que la mesure de fermeture ne soit prise, et du soutien qui leur serait apporté.

Contact Presse : Sébastien PAGEAU - 04 67 07 20 14
Courriel : sebastien.pageau@ars.sante.fr